



Département Du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de Conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers présents 14
Conseillers absents excusés 1 dont 1 procurations -
Conseiller absent

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM

Séance ordinaire du 9 avril 2026 à 19h00

Convocation du lundi 1^{er} avril 2026

Sous la Présidence de Mme Virginie THROO, Maire.

Membres présents : M. Adrien TRITTER, Mme Isabelle SCHANEN, M. Alain WEINGARTNER, Mme Séverine DEPOND ROTH, M. Arnaud KUENEMANN, Mme Lauren STELLA, M. Luc ESCHBACH, Mme Magali MAGAIL, M. Christophe MOYEMONT, Mme Dominique LAURENT, M. Francis MARANZANA, Mme Anne ROLL, Mme Rachel BOESPFLUG

Membres absents excusés :

M. François BOSSHARTH qui a donné procuration à Mme Anne ROLL

Secrétaire de séance : M. Adrien TRITTER assisté par Mme Céline ERHARD

Ordre du jour :

1. Approbation des CR du Conseil Municipal du 25 février et 20 mars 2026
2. Mise en place des commissions communales et des comités consultatifs
3. CCAS : nombre de représentants et nomination des membres
4. Nomination des délégués :
 - SIAEP/SIALSG/TEA/Brigade Verte/ Syndicat Mixte de la Doller
5. Régularisation alignement de voirie – rue de la Chapelle
6. Support Nextcloud
7. Action solidaire « Gaiwana run » du 21 juin 2026
8. Gestion de l'équipe technique
9. Divers

Le quorum étant atteint, Mme la Maire ouvre la séance à 19h00.

Elle souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil et les remercie pour leur ponctualité.

1. Approbation des CR du Conseil Municipal du 25 février et 20 mars 2026

- Approbation du CR du Conseil Municipal du 25/02/2026 :

Mme la Maire soumet à l'approbation le compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2025, même si ce dernier date de la dernière mandature. Effectivement il doit être adopté pour que les délibérations prises ce jour soient valides.

Aucune remarque n'est émise, le compte rendu est considéré comme adopté à l'unanimité.

- **Approbation du CR du 20/03/2026**

Mme Anne ROLL note une irrégularité dans le nombre de voix des délibérations des points 3 et 4.
Il y a lieu de les rectifier de la manière suivante :

Point 3 : Fixation du nombre d'adjoints :

Vote : 12 voix POUR et 3 CONTRE et non 13 voix POUR et 3 CONTRE

Point 4 : Election des adjoints :

Vote : 12 voix POUR, 2 abstentions et 1 CONTRE et non 13 voix POUR, 2 abstentions et 1 CONTRE

Après prise en compte des modifications, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Mise en place des commissions communales et des comités consultatifs

Mme la Maire explique la différence entre une commission communale qui est composée uniquement de membres du conseil municipal et un comité consultatif qui lui intègre des personnes extérieures au conseil.

Mme la Maire propose la mise en place d'1 commission communale : Finance et 5 comités consultatifs : Bâtiments, Voirie/Urbanisme, Forêt/Espaces ruraux, Animation/Cadre de vie et Communication.

Elle soumet une première réflexion menée par l'équipe Maire/Adjoints et demande si de nouvelles personnes souhaitent intégrer l'une ou l'autre commission.

Mme Anne ROLL propose d'intégrer la commission Voirie/Urbanisme et Finance. Elle soumet la candidature de Mme Laetitia SIMON qui lui a fait part de son désir d'intégrer la commission animation/Cadre de vie.

Ne sachant plus exactement quelle commission M. François BOSSHARTH souhaite intégrer, un mail lui sera envoyé lui demandant de confirmer son choix. Il sera ajouté à ladite délibération en accord avec les membres du conseil.

Mme la Maire présente l'ensemble des personnes extérieures au Conseil Municipal ayant intégré les différents comités.

Délibération :

Conformément à l'article L2541-8 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que la présidence des commissions est de droit assurée par la maire, mais elle peut toutefois déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du conseil.

A l'unanimité des conseillers, les délégués au sein des comités consultatifs sont élus comme suit :

Comité Bâtiments	Comité Voirie/urbanisme	Comité Forêt/Espaces ruraux
Alain WEINGARTNER Adrien TRITTER Isabelle SCHANEN Joseph SCHNEIDER Damien DELORME Frédéric ROTH Loïc MARTIN François BOSSHARTH	Adrien TRITTER Alain WEINGARTNER Lauren STELLA Luc ESCHBACH Francis MARANZANA Joseph SCHNEIDER Damien DELORME Loïc MARTIN Thomas FEBVAY Anne ROLL	Adrien TRITTER Arnaud KUENEMANN Christophe MOYEMONT Francis MARANZANA Joseph SCHNEIDER Jean-Marie HELBLING Benoit TSCHIRHART Christophe GRUND Luc THROO Thomas FEBVAY

Comité Communication	Comité Animation/Cadre de vie	Commission Finance
Isabelle SCHANEN Séverine DEPOND ROTH Luc ESCHBACH Nina ROTH Joseph SCHNEIDER Elodie LAMEY Thomas LAMEY Christian PFEIFER	Isabelle SCHANEN Séverine DEPOND ROTH Lauren STELLA Magali MAGAIL Christophe MOYEMONT Dominique LAURENT Nina ROTH Isabella SCARAVELLA Katia KUENEMANN Marie-Ange DELOUHANS Cassandre MULLER Delphine AMATO-MULLER Thomas FEBVAY Laetitia SIMON	Virginie THROO Adrien TRITTER Isabelle SCHANEN Alain WEINGARTNER Séverine DEPOND ROTH Arnaud KUENEMANN Luc ESCHBACH Christophe MOYEMONT Francis MARANZANA Anne ROLL

3. CCAS : nombre de représentants et nomination des membres

Mme la Maire rappelle que toute commune de 1500 habitants et plus se doit d'avoir un Centre Communal d'Actions Sociales. Toutefois les plus petites communes peuvent également en avoir un.

Elle rappelle que la Commune de Guewenheim a créé son CCAS en 1989 sous l'impulsion de Mme Jacqueline COLSON (1^{ère} femme adjointe au Maire).

Le CCAS doit appliquer certaines conditions, notamment le code de l'action sociale et des familles.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la Commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il intervient sous forme de prestations remboursables ou non.

Sa composition doit inclure des élus et des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, à part égale.

A ce jour, 5 personnes se sont portées volontaires pour siéger au CCAS, à savoir :

- Mme Anne-Marie BERLINGER, impliquée auprès des personnes âgées (MARPA)
- Mme Laurence SANCHEZ et Marie-Laurence SCHNEIDER : impliquées au sein des Restos du Cœur
- M. Christian PFEIFER : membre actif des Voix du cœur
- M. Maurice COURTOIS : volontaire auprès de la Banque Alimentaire.

Afin de pouvoir valider les candidatures de nos volontaires bénévoles, Mme la Maire propose de fixer à 10 le nombre de membres du CCAS de Guewenheim et demande si parmi l'assemblée il y aurait encore un volontaire pour y siéger.

Mme Anne ROLL signale qu'elle ne peut intégrer le CCAS mais qu'en cas de besoin on pouvait faire appel à ses services ayant intégré le conseil d'administration de la CAF.

Mme Rachel BOESPFLUG se propose donc de rejoindre le CCAS.

Délibération :

Le mandat des administrateurs sortants prend fin dès l'élection et dès la nomination des nouveaux membres et au plus tard dans un délai maximum de deux mois suivant l'élection du Conseil Municipal, conformément aux conditions prévues par l'article L. 121-26 du Code des communes.

Mme la Maire propose de limiter à 10 personnes, le nombre de représentants au conseil d'administration du CCAS de Guewenheim.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Mme la Maire propose les candidatures de Mme Isabelle SCHANEN, Mme Séverine DEPOND ROTH, Mme Dominique LAURENT, Mme Rachel BOESPFLUG en tant que membres **élus** au conseil d'administration du CCAS et demande aux conseillers de procéder au vote.

Les membres mentionnés ci-dessus ont été élus à l'unanimité.

Mme la Maire informe l'assemblée que conformément aux conditions prévues par l'article L. 121-26 du Code des Communes, les personnes suivantes seront **nommées** de droit en tant que membres au conseil d'administration du CCAS

Mme BERLINGER Anne-Marie, M. Christian PFEIFER, Mme Marie-Laurence SCHNEIDER, Mme Laurence SANCHEZ, M. Maurice COURTOIS.

4. Nomination des délégués : SIAEP/SIALSG/TEA/Syndicat mixte de la Doller/Brigade Verte

Suite aux élections, le Conseil Municipal doit procéder à la nomination de nouveaux délégués de la Commune au sein des structures intercommunales. C'est pourquoi, Mme la Maire propose de valider les candidatures des conseillers ayant accepté ce rôle.

Délibération :

A l'unanimité, les délégués titulaires et suppléants au sein des infrastructures intercommunales sont élus comme suit :

SIAEP	SIALSG	Syndicat Mixte Doller	Brigade Verte	TEA
Adrien TRITTER Lauren STELLA Francis MARANZANA	Adrien TRITTER Alain WEINGARTNER Lauren STELLA Francis MARANZANA	Arnaud KUENEMANN <i>Francis MARANZANA</i>	Arnaud KUENEMANN <i>Francis MARANZANA</i>	Adrien TRITTER <i>Alain WEINGARTNER</i>

Mme Séverine DEPOND ROTH signale qu'elle serait intéressée pour être déléguée auprès du SMICTOM, si nécessaire.

5. Régularisation alignement de voirie – rue de la Chapelle

Afin de finaliser un dossier entamé par l'ancienne mandature, le conseil municipal doit décider, au vu des résultats présentés par le géomètre expert engagé dans ce dossier, la régularisation de l'alignement de la rue de la Chapelle par le rachat de la partie de terrain appartenant à M. OURDOULLI et Mme FUCHOT occupé par le trottoir.

Mme Anne ROLL signale que les voisins de M. OURDOULLI et Mme FUCHOT se trouvent dans la même situation.

Mme la Maire lui confirme avoir déjà pris les devants auprès d'eux pour acter la régularisation mais que nous étions encore dans l'attente des renseignements demandés nécessaire pour acter le rachat.

Délibération :

Vu le compte rendu du Géomètre expert

Vu les explications de Mme la Maire,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser la situation afin de respecter l'alignement de rue,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir la parcelle de terrain située Section 23 parcelle n°625 d'une surface de 15ca, appartenant à M. Florian Frédéric Olivier ORDOUILLI et Mme Emeline Marie Alice FUCHOT,
- fixe le prix d'achat à 8.000€ l'are,
- décide que la vente sera réalisée par acte administratif,
- nomme M. Adrien TRITTER comme représentant de la Commune lors de la vente.

Les crédits nécessaires sont votés au BP 2026.

6. Support Nextcloud

Mme la Maire informe les membres du Conseil Municipal des modifications qui vont être apportées progressivement sur les méthodes de travail dans le seul but d'améliorer le partage des informations avec l'ensemble du conseil, l'accès aux données à distance et ainsi augmenter l'efficacité.

Cette évolution vers un espace de travail collaboratif et partagé entre agents et élus est possible grâce à l'implication d'un expert dans le domaine, M. Luc ESCHBACH, nouveau membre de l'équipe.

M. Luc ESCHBACH présente la solution vers laquelle se dirige la Commune, son intérêt, ses avantages.

Il signale également que ces changements seront à moyen ou court terme, obligatoires et que cela ne représente pas de surcoût financier pour la commune.

Mme la Maire remercie vivement ce dernier pour sa réactivité et son investissement de ces derniers jours pour la mise en place de cette nouvelle solution.

7. Action solidaire « Gaiwana Run » du 21 juin 2026

Mme la Maire annonce le lancement du premier événement communal, hors commémoration : le « Gaiwana Run » du 21 juin 2026 proposé par Mme Magali MAGAIL.

Il s'agit d'une action solidaire sous forme de Course/Marche, qui vise à récolter des fonds qui seront intégralement reversés à des associations qui œuvrent pour la lutte et recherche contre le cancer.

Le but est d'impliquer autant d'acteurs que possible dans notre sphère associative communale afin de mener à bien cet événement.

Des recherches de sponsors vont être réalisées afin que cette action rencontre le succès qui se doit.

Un appel à l'implication de ce projet de chacun est lancé.

8. Gestion de l'équipe technique

Ce point est abordé en dernier, à huis clos.

Mme la Maire informe les membres du conseil des dernières nouvelles sur la situation du service technique.

9. Divers

- ✚ Mme la Maire fait part des remerciements reçus du Ping Pong club pour la prise en charge du vin d'honneur lors du tournoi des vétérans.
- ✚ Elle rappelle la date du 17 mai où elle compte sur la présence d'un plus grand nombre des membres du conseil, pour commémorer comme il se doit le RVY. Cette année, c'est la Commune qui a en charge son organisation, elle présente donc le programme de cette journée. Mme Anne ROLL pense qu'il serait bien d'organiser un moment convivial la veille au soir pour les invités de l'Yonne. Mme la Maire en parlera à Mme Francine GROSS.
- ✚ Mme la Maire informe les membres du conseil du changement de la date pour l'inauguration de notre Maison Polyvalente initialement prévue le 30 mai, ceci pour se laisser le temps de préparer

l'évènement correctement et non dans la précipitation. Deux dates étaient encore disponibles, le 5/09 et 17/10. Celle du 5 septembre est retenue.

- ✚ Mme la Maire fait un bref résumé de la campagne de trappage de chats errants qui a été réalisée. Elle rappelle qu'il s'agit d'une compétence intercommunale, qui a fait l'objet de la signature d'une convention avec les établissements BRENDLÉ. Cette campagne a permis la stérilisation et remise sur site de 6 chats. Elle remercie Mme Chantal RITZINGER pour l'aide qu'elle a pu apporter lors de cette campagne, rendue compliquée du fait qu'elle était réalisée sur un domaine privé.
- ✚ Mme la Maire souhaite également apporter des précisions sur l'affaire d'un chat qui se serait pris la patte dans un piège à loup. Renseignements pris auprès de notre garde-chasse, il ne s'agit que d'un piège à rats ce qui pourrait écarter l'acte de malveillance.
- ✚ Mme la Maire annonce les dates des prochains évènements :
 - Le 15/04/2026 : Installation des nouveaux élus à la CCVDS
 - Le 16/04/2026 : Rencontre des nouveaux élus avec les associations du village (un mail de rappel sera envoyé à l'ensemble du conseil pour confirmation de leur présence ou non)
 - Le 20/04/2026 : Rencontre avec le Président et Vice-Président des Amis de Guewenheim.
 - Le 22/04/2026 : Assemblée Générale des Amis de Guewenheim.
- ✚ Mme la Maire informe les conseillers qu'il va falloir délibérer sur les délégations données au Maire lors du prochain CM. Une proposition sera transmise après étude des modèles mis à notre disposition et la délibération prise lors du mandat précédent.
- ✚ Mme Anne ROLL signale que sa maman a été surprise de ne pas avoir été contactée à l'occasion de ses 90 ans. Mme la Maire s'excuse et demande s'il est encore temps de se racheter. Effectivement le point sur les anniversaires n'avait pas encore été fait suite aux récentes élections. Mme Anne ROLL pense qu'il serait bon que la Commune reprenne l'habitude de contacter ses anciens pour leur demander s'ils souhaitent un passage d'une délégation.

Mme la Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des cessions opérées sur la Commune pour lesquelles, il n'y a pas eu usage du droit de préemption :

- Propriété située Section 1 parcelle n° 536/233, 2a rue de Thann, d'une surface de 7 ares, appartenant à M. Jean-Christophe PROUTEAU au profit de Mme Claudine WORETH et M. Karim LARBES.
- Propriété située Section 10 parcelle n° 626/163, Klein Stein, d'une surface de 1 are 26, appartenant à Mme Marie-Pierre JACQUIN/CORRA au profit de M. Bernard GASCHY.
- Propriété située Section 10 parcelle n° 627/163, Klein Stein, d'une surface de 0.94 are appartenant à Mme Marie Pierre CORRA/JACQUIN au profit du M. Raphaël BUCHELE.
- Propriété située Section 3 parcelle n° 141, 53 rue Principale d'une surface de 5 ares appartenant à la SCI MGGA au profit de M. Eric FELLMANN.
- Propriété située Section 3 parcelle n° 143, 53 rue Principale, d'une surface de 1 are appartenant à M. Marc JUNG, au profit de M. Eric FELLMANN.
- Propriété Située Section 10 parcelles n° 602/109, 607/108, 611/105, 2 rue Principale, d'une surface de 15 ares 13 appartenant à M. et Mme Philippe GASSER, au profit de Mme Sarah LOHNER et M. Gino BRAVO.
- Propriété située section 1 n° a/137, d'une surface de 7 ares 85, 8 rue d'Argent, appartenant à M. et Mme Jean-Paul RUDLER, au profit de Mme Clara ARIANO.

Mme la Maire clôt la séance à 20h30.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de GUEWENHEIM
de la séance du 9 avril 2026.

Ordre du jour :

1. Approbation des CR du Conseil Municipal du 25 février et 20 mars 2026
2. Mise en place des commissions communales et des comités consultatifs
3. CCAS : nombre de représentants et nomination des membres
4. Nomination des délégués :
 - SIAEP/SIALSG/TEA/Brigade Verte/ Syndicat Mixte de la Doller
5. Régularisation alignement de voirie – rue de la Chapelle
6. Support Nextcloud
7. Action solidaire « Gaiwana run » du 21 juin 2026
8. Gestion de l'équipe technique
9. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
THROO	Virginie		
TRITTER	Adrien		
SCHANEN	Isabelle		
WEINGARTNER	Alain		
DEPOND ROTH	Séverine		
KUENEMANN	Arnaud		
STELLA	Lauren		
ESCHBACH	Luc		
MAGAIL	Magali		
MOYEMONT	Christophe		
LAURENT	Dominique		
MARANZANA	Francis		
ROLL	Anne		
BOSSHARTH	François	Absent excusé – procuration donnée à Mme Anne ROLL	
BOESPFLUG	Rachel		